

**PROMO
EN
COURS**



**30 années d'expérience
à votre service**

**Vous devez être équipés d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF)
au plus tard le 8 mars 2015.**

Loi N°2010-238 du 9 mars 2010

Obligation d'avoir un détecteur de fumée pour l'occupant du logement, **qu'il soit propriétaire ou locataire.**

- Installation d'un détecteur de fumée à partir de 63€ (*) pour les 50 premières personnes.*
- Une attestation vous sera remise pour votre assurance certifiant la pose d'un détecteur de fumée.*



**Installation de détecteur de fumée
du 1er décembre au 31 décembre 2014 inclus**



Appelez le

06 64 80 92 17 ou 04 37 22 01 15

Offre non cumulable réservée aux particuliers
Zone LYON & COURLY

TRAVAUX ELECTRIQUES URGENTS
189 rue du Corlevet
69290 CRAPONNE
N° Siret 42171818000027
<http://travaux.elec.urgents.online.fr>
Mail : travaux.elec.urgents@online.fr

(*1) Installation d'un détecteur de fumée **NF (fournis posé)** d'une autonomie de 10 ans.
A partir de 93€ HT (code réduction «PROMO DAAF» 63€ HT + déplacement).
Tarif de groupe 73€ HT (minimum 5 logements dans copropriété ou immeuble), installation réalisé sur plafond placo style secteur Lyon Courly hors déplacement.
Une attestation vous sera remis pour votre assurance certifiant la pose d'un détecteur de fumée.
Photo du « DAAF » non contractuelle.
Des artisans, excellents professionnels dans leur activité, site internet : <http://lesartisansconfiance.online.fr>



Tous les Français devront être équipés de détecteurs de fumée à partir de 2015

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

OBLIGATION POUR QUI ? LOCATAIRE ET PROPRIÉTAIRE.

L'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire doit installer au moins un détecteur de fumée dans son appartement ou maison.

Dans certains cas l'obligation incombe **uniquement au propriétaire**: locations meublées, locations saisonnières, foyers et les logements de fonction.

QUE DEVEZ VOUS FAIRE EXACTEMENT ?

Vous devez installer au moins un détecteur de fumée chez vous et dans vos résidences secondaires avant le 10 mars 2015.

Vous devez **prévenir votre assureur** avec lequel vous avez conclu un contrat d'assurance habitation de cette nouvelle installation. Vous devez **veiller au bon entretien** et au bon fonctionnement de tous les détecteurs de fumée que vous avez installé.

QUEL DÉTECTEUR CHOISIR ?

Les **caractéristiques techniques**, les **conditions d'installation**, d'**entretien** et de **fonctionnement** des détecteurs de fumée ne sont **pas encore définies** et sont en **attente de décrets**.

Il doit être **certifié** selon la **norme européenne EN 14604**

Attention au choix de votre détecteur de fumée ou **DAAF** (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée) : Actuellement, d'après le magazine 60 millions de consommateurs, **seuls 30% des détecteurs** en vente sur le marché **fonctionnent correctement**.

QUEL DÉTECTEUR CHOISIR ?

Les **caractéristiques techniques, les conditions d'installation, d'entretien et de fonctionnement** des détecteurs de fumée ne sont **pas encore définies** et sont **en attente de décrets**.

Il doit être **certifié** selon la **norme européenne EN 14604**

Attention au choix de votre détecteur de fumée ou **DAAF** (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée) : Actuellement, d'après le magazine 60 millions de consommateurs, **seuls 30% des détecteurs** en vente sur le marché **fonctionnent correctement**.

JUSTIFICATION DU DISPOSITIF

Le **nombre d'incendies** dans les habitations à **doublé ces 20 dernières années** soit **250.000 incendies** par an. Le nombre de victimes est de **800 morts** et de plus de **10000 blessés** par an. **80%** des décès sont dus à l'**in-toxication par la fumée**. **2/3** des victimes succombent **asphyxiées dans leur sommeil**.

Les **incendies domestiques** sont la **deuxième** cause de mortalité chez les **enfants** de moins de 5ans après la **noyade**.

Moins de 3% des habitations en **France** sont équipés de détecteurs de fumée alors que plus de **97% des Nor-végiens** en sont équipé et plus de **88% des Anglais**.

L'application de la loi permettra, d'après le secrétaire d'Etat au Logement Benoist Apparu, de **diminuer le nombre de mort par deux**.